

Du : **05 OCT 2022**
 Arrêté de mise à jour des annexes du
 Plan local d'urbanisme de la commune
 de Bonnac-la-Côte.
 N° 202200541

Le Président de Limoges Métropole,
 Vu la loi de l'urbanisme, notamment ses articles
 L.151-40, L.151-41 et L.151-42,
 Vu la délibération en date du 19 mars 2022 approuvant
 le Plan local d'urbanisme de Bonnac-la-Côte,
 Vu le code de l'environnement, notamment l'article
 L.101,
 Vu les recommandations descriptives annexes,
 A DÉCRÉTÉ : Arrêté de mise à jour des
 annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
 commune de Bonnac-la-Côte.

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Bonnac-la-Côte sont mises à jour de la façon suivante :

Article 1.1. La mise à jour a été effectuée sur les documents annexes à la disposition du public à la mairie de Bonnac-la-Côte et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

Article 1.2. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Bonnac-la-Côte et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Renaud PAILLET, le **05 OCT 2022**

Le Président,

Gilles GILBERT

Pour le Préfet
 Pré délégué
 Le Préfet délégué
 M. le Préfet délégué

Publié le : 05/10/2022



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Bonnac-la-Côte

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200541_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_BONNAC.pdf
 (.pdf, 3,3 Mo)



TÉLÉCHARGER